



Syndicat National FO des  
Personnels de Préfecture  
BP 646-08  
75367 PARIS CEDEX 08  
Tél. : 01-40-07-62-91 - Fax : 01-40-07-10-22  
E-mail : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Syndicat FO des Personnels  
d'Administration Centrale et des  
Services Extérieurs  
6 rue Cambacérès - 75008 Paris  
Tél. : 01-40-07-26-23 - Fax : 01-40-07-63-30  
E-mail : fo-centrale@interieur.gouv.fr

Monsieur Daniel CANEPA  
Préfet - Secrétaire Général  
Ministère de l'Intérieur  
et de l'Aménagement du Territoire  
1 bis place des Saussaies  
75008 PARIS

Paris le 22 septembre 2005

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation préoccupante des personnels de la filière de service social du Ministère, s'agissant notamment de leur déroulement de carrière, du régime indemnitaire et des conditions de travail.

En premier lieu, nous nous étonnons que le CTP de service social n'ait pas été consulté pour fixer le taux d'avancement au grade d'assistant principal de service social pour l'année 2006, en application de l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2005-1090 du 1<sup>er</sup> septembre 2005.

A notre connaissance, aucune réunion de cette instance n'est programmée pour établir ce ratio, contrairement à ce qui a été fait pour les autres filières relevant du secrétariat général.

La lecture du calendrier prévisionnel des CAP organisées par le BPTS (années 2005/2006) montre que la CAP nationale des conseillers techniques de service social et celle des assistants de service social sont respectivement prévues les 15 novembre et 6 décembre 2005, avec un ordre du jour contenant les avancements.

Pourtant, la circulaire BAL/192 du 15 septembre 2005, qui prévoit notamment les avancements 2006 pour l'ensemble des personnels techniques et spécialisés, reste muette quant aux personnels de la filière de service social.

Faut-il conclure de tous ces éléments que 2006 sera une année blanche pour ces agents en matière de promotion et d'avancement ?

... / ...

En outre, nous constatons que le budget consacré à la formation professionnelle de ces personnels est en diminution constante depuis plusieurs années. De ce fait, ces derniers rencontrent de sérieuses difficultés dans l'exercice de leur mission, qui exige une technicité certaine toujours à renouveler, laquelle ne peut être acquise qu'au prix d'une formation professionnelle continue et de qualité.

Il est indispensable que ces agents puissent garder un niveau d'efficacité adapté aux exigences actuelles, et croissantes, de l'intervention sociale.

Par ailleurs, aucun abondement indemnitaire n'a été prévu en 2005 pour les agents de cette filière, ce qui est regrettable. Il est inconcevable dans ce contexte que le régime indemnitaire de ces personnels ne soit pas revalorisé comme il se doit en 2006, avec alignement sur les personnels administratifs.

Enfin, nous déplorons la dégradation des conditions de travail de ces agents, coincés et ballottés entre les services de police et de préfecture, ainsi que les problèmes matériels auxquels ils sont confrontés : véhicules non renouvelés, ni même entretenus, maintenance informatique mal assurée, tâches de secrétariat toujours plus lourdes. Bien entendu, cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Cette situation n'ayant que trop duré, nous vous demandons instamment de prendre les mesures nécessaires, afin de réunir un CTP de service social le plus rapidement possible, et de trouver des solutions utiles à l'amélioration des problèmes soulevés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération très distinguée.



Bruno LANDRI  
Secrétaire Général  
FO Préfectures



Edmond AÏCHOUN  
Secrétaire Général  
FO Centrale